

République Française
Département de l'Hérault
SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)
DU PAYS CŒUR D'HERAULT
~~~~~

Délibération n° 2013-42 du Comité syndical du Jeudi 20 Juin 2013

~~~~~  
CONVENTION 2013-2014 « MISSION TOURISME » ENTRE LE SYDEL ET HERAULT TOURISME

L'an deux mil treize le vingt juin à seize heures trente, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Maison de l'Economie - ZAE la Garrigue - n°5 rue de la Lucques - 34725 SAINT ANDRE DE SANGONIS à l'invitation du Président en date du 27 mai 2013.

| | |
|---|---|
| Etaients présents ou représentés : | Yves BAILLEUX MOREAU, Christian BILHAC (représenté par Laurent DUPONT), Olivier BRUN (représenté par Jean-Noël SATGER), Claude CARCELLER, Alain CAZORLA, Manuel DIAZ, Bernard DOUYSET, Bernard FABREGUETTES, Michel GUIBAL, Jean-Marcel JOVER, Jean-Claude LACROIX, Hadj MADANI, Rémy PAILLES, Eric PALOC, Philippe SALASC, Michel SAINTPIERRE, Henri SOBELLA, Louis VILLARET. |
| Absents ou excusés : | Marie-Christine BOUSQUET, Alain CHALAGUIER, Roger FAGES, Jacky GALABRUN, André GAY, Joëlle GOUDAL, Pierre GUIRAUD, Frédéric ROIG, Bernard SOTO, Jean TRINQUIER, Gérald VALENTINI, Luc VIALA |
| Invités : 30 ; Quorum : 16; Présents ou représentés : 18 | |

Vu le transfert de l'activité de l'association du pays Larzac Cœur d'Hérault au SYDEL du Pays Cœur d'Hérault à compter du 1er janvier 2010 et l'avenant adopté le 23 juin 2010 portant sur le changement des parties,

Vu la convention de partenariat pour le développement de la destination touristique du Pays Cœur d'Hérault signée entre le Comité Départemental du Tourisme de l'Hérault et l'association du pays Larzac Cœur d'Hérault de septembre 2008,

Vu la prolongation de la convention de partenariat pour le développement de la destination touristique du Pays Cœur d'Hérault jusqu'au 30 septembre 2012 avec effet rétro-actif au 1^{er} juin 2011, adoptée le 12 juin 2012,

Vu la seconde prolongation de la convention de partenariat pour le développement de la destination touristique du Pays Cœur d'Hérault jusqu'au 31 juin 2013 avec effet rétro-actif au 30 septembre 2012, adoptée le 16 octobre 2012

Le Comité Syndical
Après en avoir délibéré,
Décide,
A l'unanimité des suffrages exprimés,

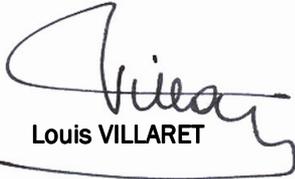
- ✓ **De prolonger** à nouveau la convention de partenariat pour le développement de la destination touristique du Pays Cœur d'Hérault jusqu'au 31 juin 2014.
- ✓ **De modifier** le préambule de la convention, qui a évolué depuis septembre 2008.

Clermont l'Hérault, le 28 juin 2013

Publiée le 28 juin 2013

Transmise le 28 juin 2013

Le Président du Syndicat


Louis VILLARET

REÇU EN PREFECTURE